



CANADA  
PROVINCE QUE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

# AVIS PUBLIC

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Grosses-Roches

Règlement d'emprunt numéro 317 décrétant des dépenses de 80 000 \$ et un emprunt de 38 777 \$ pour la construction d'un escalier municipal

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le **19 avril 2016**, le conseil municipal de Grosses-Roches a adopté le règlement numéro 317 intitulé « **Règlement d'emprunt numéro 317 décrétant des dépenses de 80 000 \$ et un emprunt de 38 777 \$ pour la construction d'une escalier municipal** ».

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 317 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduite, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 27 avril 2016 au bureau de la municipalité de Grosses-Roches, situé au 122, rue de la Mer, Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 317 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 47. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 317 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 10 heures le 28 avril 2016, au bureau de la municipalité situé au 122, rue de la Mer, Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de 9 heures à midi et de 13 heures à 16 heures du lundi au jeudi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 19 avril 2016 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et

☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 avril 2016 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

---

LINDA IMBEAULT  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Grosses-Roches, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut mentionné en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi le 20 avril 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 avril 2016.

---

LINDA IMBEAULT  
Directrice générale et secrétaire-trésorière